

INFO FLASH SFMQ



VŒUX DES FÊTES 2017

Une autre année va se terminer et encore une fois, elle a passé trop vite. Au rythme déchainé où la société est maintenant rendue, cela nous oblige à traiter tout instantanément: le cellulaire, la tablette, Internet, les nouvelles qui se bousculent à la seconde près, les activités des enfants et les activités familiales, etc.

Au travail, même chose: dans le trafic matin et soir, les effectifs réduits, le climat de travail qui n'est pas à son meilleur dans bien des secteurs, le travail qui déborde à en oublier de prendre ses pauses ou bien prendre le repas sur le coin du bureau. Pourtant votre rendement afin de servir nos citoyens n'a pas vraiment diminué mais votre santé commence à en souffrir.

La période des Fêtes est un bon moment pour décrocher de cette routine et apprécier les bonnes choses de la vie. Bon, je suis d'accord qu'il reste les préparatifs des Fêtes afin d'accueillir la famille et terminer les emplettes de Noël, mais après... donnez-vous comme résolution cette année, lors du congé des Fêtes, de faire des activités à votre rythme et à votre goût. Qui n'a pas déjà apprécié une journée pyjama à regarder des films? Invitez des amis que vous ne trouvez jamais le temps de voir durant l'année. Profitez d'une journée plein air pour jouer dans la neige ou aller faire une activité que vous ne faites jamais. Donnez-vous du temps de plaisir afin de refaire le plein d'énergie physique et psychologique, votre corps en a besoin. Je me permets de me prononcer au nom des citoyens. MERCI pour votre dévouement et votre travail quotidien dont le résultat est des services aux citoyens de qualité. Sans vos ambitions et votre professionnalisme, la Ville de Québec n'aurait pas cette image internationale et encore moins une image de ville dynamique. Une ville doit réunir plusieurs éléments pour atteindre une certaine notoriété et VOUS êtes une grande partie de ces éléments. En terminant, au nom du Conseil syndical, du Comité exécutif et en mon nom personnel, je vous souhaite un joyeux temps des Fêtes à vous et à vos familles. Que ces moments de festivités soient remplis de joie et de bonheur!

Réal Pleau
Président

UN COLLÈGUE REÇOIT UNE CITATION D'HONNEUR

Le travail de préposé aux appels d'urgence n'est pas accessible à tous. Quotidiennement, les femmes et les hommes qui le font doivent composer avec toutes sortes de clientèle. Aucun appel qui entre au 9-1-1 n'est laissé au hasard. Chaque mot de l'appelant est analysé pour bien comprendre le besoin d'urgence du citoyen «au bout du fil» afin de transmettre l'information au bon service d'urgence. Par la suite, le préposé devient les yeux et les oreilles du service concerné. Il doit recueillir toutes les informations supplémentaires qui aideront les intervenants au moment où ils arriveront sur les lieux. Ceci est un court résumé que vivent quotidiennement vos collègues lors d'un quart de travail au 9-1-1.

Notre collègue, Simon Labrecque, répartiteur d'appels d'urgence au 9-1-1, a reçu une citation d'honneur le 8 novembre 2017 lors des tristes événements survenus en janvier à la mosquée de Québec. Voici le texte lu lors de la cérémonie afin de remettre cet honneur à M. Simon Labrecque.

Service de police de la Ville de Québec
Citation d'honneur – 8 novembre 2017
Décernée à : Simon Labrecque
Événement : Intervention
Centre culturel islamique de Québec



Le 29 janvier 2017 à 19 h 54, un premier appel rapportant des coups de feu au Centre culturel islamique de Québec situé sur le chemin Sainte-Foy entrainé au 9-1-1. Cet appel fut suivi de nombreux autres, ne laissant aucun doute quant à la tragédie qui se déroulait à ce moment dans notre si belle ville.

Ce soir d'hiver, six personnes y laissèrent leur vie alors que de nombreuses autres furent blessées. La gravité de la situation de cet événement a fait l'objet d'une grande attention médiatique à l'échelle mondiale. Mais surtout, ces moments invraisemblables ont bouleversé la vie des familles et des proches touchés de près ou de loin, mais également celle des résidents de Québec, toutes communautés confondues. Aujourd'hui, nous soulignons l'apport exceptionnel de trois intervenants de première ligne ayant fait la différence ce 29 janvier 2017.

J'invite maintenant M. Simon Labrecque à se présenter sur la scène afin de recevoir une citation d'honneur qui représente un hommage à son professionnalisme et à son discernement.

Le 29 janvier 2017, Simon Labrecque, préposé à la répartition des appels d'urgence, reçoit l'appel de l'individu suspecté d'avoir commis la fusillade. Ayant visiblement affaire à un individu armé et en déplacement, M. Labrecque avise immédiatement les intervenants de la situation.

Félicitations Simon! Merci à toi, ainsi qu'à tous tes collègues au 9-1-1 pour votre professionnalisme que vous mettez quotidiennement au travail afin que notre ville soit aussi sécuritaire.

Réal Pleau
Président

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Les divers types de harcèlement psychologique

L'exclusion ou l'attaque du groupe (Le mobbing):

Le mobbing est le fait d'un groupe d'individus qui atteint la victime par la répétition de gestes hostiles, la rejette, l'isole, l'ignore ou l'attaque.

Les fausses allégations:

Sans s'adresser directement à l'individu, le harcèlement se manifeste par le fait de discréditer une personne par de fausses allégations auprès des autres.

Le harcèlement discriminatoire:

Celui-ci est basé sur une caractéristique de l'individu : sexe, race, religion, orientation sexuelle, grossesse, physique, intellectuelle, politique, syndicale.

L'abus d'autorité ou violence hiérarchique:

Il se caractérise par un exercice de l'autorité abusive, indue, discriminatoire, inopportune qui vise à compromettre l'emploi, à nuire au rendement au travail, ou à s'ingérer dans la carrière de la victime.

La dérision:

Sous les traits de l'humour, l'individu est l'objet de moquerie qui le blesse et l'humilie.

Les attaques personnelles:

Il s'agit généralement de relations entre deux individus où l'un s'en prend à l'autre de façon répétée en le dénigrant, l'humiliant, le traitant abusivement ou injustement.

La Commission des normes du travail énonce quelques manifestations du harcèlement :

Empêcher la personne de s'exprimer:

L'interrompre sans cesse, lui interdire de parler aux autres, détruire le travail réalisé, la priver de toute possibilité de s'exprimer.

Isoler la personne:

Ne plus lui adresser la parole en public, ne plus lui parler du tout, nier sa présence, l'éloigner, la priver des moyens de communications (téléphone, ordinateur, courrier, etc.), empêcher les autres de lui adresser la parole.

Déconsidérer la personne:

Répandre des rumeurs à son égard, la ridiculiser, l'humilier, mettre en cause ses convictions ou sa vie privée, l'injurier ou la harceler sexuellement.

Menacer, agresser la personne:

Hurler, la bousculer, endommager ses biens.

Déstabiliser la personne:

Se moquer de ses convictions, de ses goûts, de ses choix politiques, de ses points faibles, faire des allusions désobligeantes sans jamais les expliciter, mettre en doute ses capacités de jugement et de décision.

Références :
Commission des normes du travail
Ménard, Milliard, Caux, s.e.n.c.

Richard Tuppert
Vice-président finances

SITE INTERNET

Le Comité des communications, en collaboration avec le fournisseur de solution Web, s'affaire présentement à adapter le site Internet du Syndicat afin de le rendre compatible aux outils de mobilité. Profitant de cette occasion, des modifications au site actuel ainsi que l'ajout de nouvelles fonctionnalités, comme par exemple la possibilité d'effectuer des sondages, seront réalisées. Votre site Internet amélioré devrait être disponible au début de l'année 2018.

Dominic Harvey
Directeur des opérations

SOIRÉE DES RETRAITÉS

Le dernier jeudi d'octobre de chaque année, le Comité des événements spéciaux organise la fête des retraités afin de souligner le départ à la retraite de nos membres. Un léger goûter ainsi qu'un présent leur est offert en guise de remerciement pour leurs bonnes années de service au sein de la Ville. Annuellement, nous fêtons environ 50 retraités, qui peuvent être accompagnés de leur conjoint pour l'occasion. Cette activité est très appréciée de nos retraités.

Dominic Harvey
Directeur des opérations

LE 30 AVRIL 2018 UNE DATE IMPORTANTE

Si vous voulez bénéficier d'un total de 15 jours de congés spéciaux le 1^{er} mai 2018, tel que permis dans la convention collective, n'oubliez pas que votre banque doit être de 10 jours maximum le 30 avril 2018, autrement l'excédent sera perdu.

Également, vous avez jusqu'au 30 avril 2018 pour éliminer complètement la banque de spéciaux antérieurs. Après cette date, l'excédent sera perdu.

Ces deux banques ne sont pas monnayables

Les codes dans votre feuille de temps électronique (FTE) pour les absences prises dans ces banques sont :

Congés spéciaux 1700
Congés spéciaux antérieurs 1790

Aussi, une **banque de compensation antérieure** avait été créée dans le passé. Vous avez reçu un avis du Service des ressources humaines à l'effet d'**éliminer** cette banque **au plus tard le 30 avril 2018**. À défaut de l'avoir écoulee dans le délai prescrit, le résiduel sera payé. Sachez que si vous avez une dette à payer à la Ville de Québec pour du salaire, elle peut servir à rembourser cette dette. Vous devez contacter votre répondant à la section de la paie.

Le code dans votre FTE pour les absences prises dans cette banque est :

Banque de compensation antérieure 1186

Bon congé!

Hélène Rheault
Directrice administrative

SALLE JEAN GAGNON



Le Conseil syndical a voté unanimement lors du conseil de mai afin de nommer notre salle de réunion en l'honneur de notre président sortant. Le 26 mai dernier, vous avons inauguré notre salle de réunion, Salle Jean Gagnon.

Merci Jean pour toute ces années au service de nos membres!

Le Conseil syndical



Suivez-nous sur le Facebook du
Syndicat des fonctionnaires
municipaux de Québec.